

L'IMMEUBLE VERTICAL



CHARLEROI (Belgique – Hainaut), angle de la rue du Commerce et de la rue du Collège.

En 1973, l'ancien « Hôtel de l'Europe », à Charleroi, est remplacé par la « Résidence de l'Europe », un immeuble de seize étages situé dans l'axe de la place Buisset, face à la gare du Sud, au-delà de la passerelle qui franchit la Sambre.

On y trouve des appartements de plusieurs types et de plusieurs dimensions affectés surtout au logement, mais aussi à quelques bureaux et cabinets de professions libérales. Ces appartements, ceux des niveaux supérieurs surtout, donnent une vue panora-

mique sur le centre-ville, ce qui constitue un attrait pour les résidents. Par contre, vu d'en bas, l'immeuble semble isolé au milieu du bâti d'alentour dont il rompt la cohérence urbanistique et architecturale.

Les hauts immeubles résidentiels présentent l'avantage d'offrir un grand nombre de logements sur une surface au sol réduite. Toutefois, pour bâtir verticalement, il faut disposer de matériaux appropriés (poutrelles en acier ou en béton armé) et d'ascenseurs. Cela n'est possible qu'à partir de la fin du XIXe siècle.

Dans nos régions, il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que soient construits les premiers immeubles de ce type. Ceux-ci se multiplient dans les années 1950, car ils offrent des logements plus modernes et plus confortables que les vieilles maisons de centre-ville.

Les hauts immeubles résidentiels actuels se situent principalement en périphérie urbaine. Certains, cependant, se dressent au cœur des villes, formant de petites tours. Ils surplombent alors des rues étroites et des maisons basses qu'ils écrasent et privent de soleil.

Cette manière de faire est caractéristique des années 1960-1970. Depuis les années 1980, ces constructions qui s'intègrent mal dans le bâti urbain doivent se conformer à des règlements plus stricts qui limitent leur hauteur et leur volume. Ils tendent aujourd'hui à disparaître.